

# RÉFORME DES GARANTIES D'ASSURANCES

› Saison 2024/2025

## Synthèse des garanties/options d'assurances IA

OPTIONS/GARANTIES LICENCE 2024-2025	PRIMO	MEDIUM	OPTIMUM	PLAFOND/FRANCHISE
Franchise/sinistre	-	50 €	50 €	Franchise unique par dossier (hors secours ambulance et assistance)
Responsabilité civile	x	x	x	12 000 000 € par sinistre
Défense recours	x	x	x	100 000 € par sinistre (seuil intervention 350 €)
Assistance juridique pour les victimes de violence sexuelles, physiques ou psychologiques	x	x	x	5000 € > frais et honoraires des avocats et experts de votre choix pour vous assister juridiquement > frais de procédure, les dépens sauf si vous succombez à l'action et que vous devez les rembourser à la partie adverse
Frais de secours – transport sanitaire en France	x	x	x	Frais réels
Frais de secours – transport sanitaire hors de France	X	X	x	Limité à 17 500€
Forfait remontées mécaniques ou accès aux pistes	200 €	500 €	3 000 €	De 200 € à 3000 € > forfait + de 2 jours consécutifs non utilisés
Cours de ski ESF		x	x	Frais réels 8 jours max
Skis de compétition loués			x	Prorata temporis des frais de location de plus de 2 jours
Frais médicaux France		100%	150%	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. De 100 % à 150 % du tarif de convention de Sécurité Sociale max 18 mois
Frais médicaux hors de France		20 000 €	100 000 €	Après intervention sécurité sociale et mutuelle. max 18 mois
Frais médicaux pour les licenciés non affiliés à la SS Française monde entier		1 000 €	1 000 €	
Indemnités coma		x	x	Indemnités de 2 % du capital décès/semaine de coma dans la limite de 50 semaines
Capital décès		5 000 €	15 000 €	
Capital invalidité		max 7 500 €	max 40 000 €	En fonction du taux d'invalidité. Franchise 10 %
Majoration de capital Décès/Invalidité		x	x	En cas de décès, le capital est majoré de 15 % du capital décès sans pouvoir être < à 7 500 €/enfant de – de 25 ans. En cas de décès ou d'invalidité permanente totale ou partielle, le capital est majoré de 50 % si le décès ou l'invalidité est consécutif à un attentat, un acte de terrorisme ou un mouvement populaire.
Assistance rapatriement		x	x	
soutien psychologique en cas d'accident, d'agression physique ou sexuelle		x	x	Organisation et prise en charge de 3 entretiens téléphoniques. Prise en charge de consultations physiques > 1500 € en cas de décès de l'assuré (pour sa famille) ou en cas d'agression de l'assuré